

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 14265

Numéro SIREN : 483 385 142

Nom ou dénomination : Getlink S.E.

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2018 sous le numéro de dépôt 52663



1812345701

DATE DEPOT : 2018-05-30

NUMERO DE DEPOT : 2018R052663

N° GESTION : 2005B14265

N° SIREN : 483385142

DENOMINATION : Getlink S.E.

ADRESSE : 3 rue La Boétie 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2018/04/18

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : NOMINATION D'ADMINISTRATEUR(S)

05814265

Groupe Eurotunnel SE

Société européenne au capital de 220 000 009,70 euros

Siège social : 3 rue La Boétie - 75008 Paris

483 385 142 RCS Paris

CERTIFIÉ CONFORME

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

30 MAI 2018

Sous le N° : *R 52603*

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

18 AVRIL 2018

EC du 18/4/18
N° 6

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit avril, à 10h00,

Les actionnaires de la société Groupe Eurotunnel S.E. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire sur première convocation à la Cité des Echanges, 40 rue Eugène Jacquet, 59700 Marcq-en-Barœul.

L'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 26 février 2018 et dans le journal d'annonces légales « Les Petites Affiches », édition du 26 février 2018. L'avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 26 mars 2018 et dans le journal d'annonces légales « Les Petites Affiches », édition du 26 mars 2018.

Il a été dressé une feuille de présence signée par les actionnaires entrant en séance, ceux porteurs de pouvoirs ayant émargé tant en leur nom personnel qu'au nom de leurs mandants.

Monsieur Jacques Gounon, Président du Conseil d'Administration, préside la séance.

[...]

Le Président rappelle le quorum requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire et celui requis pour l'Assemblée Générale Extraordinaire réunies sur première convocation. Il présente le déroulé de la réunion.

[...]

La feuille de présence est arrêtée et signée par le Président, les deux scrutateurs et la secrétaire.

Le Président propose de passer au vote des résolutions. Les modalités d'utilisation des tablettes électroniques sont présentées par une vidéo.

Plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont soumises au vote :

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

[...]

RESOLUTION 13

Nomination de Giovanni Castellucci, en qualité d'administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide sous réserve du vote de la résolution 25, de nommer Giovanni Castellucci en qualité d'administrateur, pour la durée statutaire des mandats d'administrateurs, soit une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Votes pour : 455 959 934

Voix

Votes contre : 398 793

Voix

Abstentions : 590 812

Voix

La résolution a recueilli 99,91 % de voix en sa faveur. Elle est donc adoptée.

RESOLUTION 14

Nomination de Elisabetta De Bernardi di Valserra en qualité d'administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide sous réserve du vote de la résolution 25, de nommer Elisabetta De Bernardi di Valserra en qualité d'administrateur, pour la durée statutaire des mandats d'administrateurs, soit une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Votes pour : 455 967 235

Voix

Votes contre : 389 388

Voix

Abstentions : 592 528

Voix

La résolution a recueilli 99,91 % de voix en sa faveur. Elle est donc adoptée.

[...]

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

[...]

RESOLUTION 25

Modification de l'article 15, des statuts de la Société à l'effet de permettre d'augmenter le nombre des administrateurs

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de porter de 11 à 13 le nombre des administrateurs dont le nombre et le mode de désignation sont prévus aux articles L. 225-17 et L. 225-18 du Code de commerce et de modifier l'article 15 des statuts comme suit : (Les parties ajoutées à l'article 15 sont signalées ci-après en gras).

Version nouvelle proposée :

Article 15 - Conseil d'administration

1° « La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois à treize membres au plus, auxquels s'ajoute le nombre d'administrateur(s) représentant des salariés requis par la loi, conformément à l'alinéa 3 du présent article 15. »

[suite sans changement]

En conséquence, l'alinéa deux de l'article 17-1 des statuts est supprimé :

« Le conseil d'administration se renouvellera par moitié (arrondie, le cas échéant, au nombre entier inférieur) de façon échelonnée tous les deux ans, de sorte que le renouvellement porte à chaque fois sur une partie des membres du conseil d'administration. »

Votes pour : 450 988 150

Voix

Votes contre : 5 385 473

Voix

Abstentions : 577 246

Voix

La résolution a recueilli 98,82 % de voix en sa faveur. Elle est donc adoptée.

[...]

RESOLUTION 28

Pouvoirs

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée aux fins d'effectuer toutes formalités de dépôt, publicité ou toutes autres formalités nécessaires.

Votes pour : 450 748 560

Voix

Votes contre : 147 858

Voix

Abstentions : 6 054 899

Voix

La résolution a recueilli 99,97 % de voix en sa faveur. Elle est donc adoptée.

[...]